Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP CIP, veuillez visiter :
capcip.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CONDUCTEUR D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION

SESSION 2026

ÉPREUVE EG4 : PRÉVENTION-SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Coefficient : 1 Durée : 1 heure

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Santé et prévention des risques professionnels (8 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Analyse d'une situation professionnelle et mesures de prévention (12 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : SOCIÉTÉ MÉTALNORD, ATELIER DE FABRICATION DE PIÈCES MÉTALLIQUES, VALENCIENNES

Le CAP Conducteur d'installations de production ne comporte pas d'épreuve autonome intitulée « Gestion du risque ». La prévention des risques professionnels est notamment évaluée dans le cadre de l'épreuve de Prévention-santé-environnement (PSE). Le sujet ci-dessous porte sur une situation professionnelle de conduite d'installation.

Vous êtes en période de formation dans l'atelier de la société MétalNord, qui emploie 48 salariés. Une ligne de production comprend un convoyeur et une presse. Lors d'un arrêt du convoyeur, un opérateur a voulu retirer une pièce coincée. La presse était arrêtée, mais le convoyeur n'était pas isolé de ses énergies. Un collègue a déclenché le redémarrage depuis le pupitre. L'opérateur a retiré sa main à temps. Aucun dommage corporel n'a été constaté.

À partir des documents techniques, répondez aux questions. Justifiez vos réponses en vous appuyant sur les informations fournies.

PARTIE 1 : Santé et prévention des risques professionnels (8 points)

Repérer une situation dangereuse et comprendre ses effets

Les questions portent sur l'analyse d'une situation de travail et sur les principes de prévention applicables. Vous pouvez utiliser le document réponse DR 1.

1.1 (2 points) À partir du DT 1, relevez deux éléments qui rendent l'intervention de l'opérateur dangereuse.

1.2 (2 points) Identifiez le danger, la situation dangereuse et le dommage possible pour l'opérateur lors du retrait de la pièce coincée.

1.3 (2 points) Expliquez pourquoi l'arrêt de la presse ne suffisait pas à garantir la sécurité de l'opérateur.

1.4 (2 points) À l'aide du DT 2, indiquez une obligation de l'employeur et une responsabilité du travailleur en matière de santé et de sécurité au travail. Reliez chacune à la situation décrite.

PARTIE 2 : Analyse d'une situation professionnelle et mesures de prévention (12 points)

Choisir des mesures de prévention adaptées et transmettre une information utile

La hiérarchie de prévention présentée au DT 2 et les données du DT 3 permettent de proposer des actions adaptées à la situation.

Événements signalés sur la ligne de production au cours des six derniers mois

Événement signalé	Nombre	Conséquence constatée
Pièce coincée dans le convoyeur	12	Arrêt de production
Intervention manuelle sans isolement complet des énergies	5	Presque-accident, aucune blessure
Déclenchement intempestif après intervention	3	Aucune blessure, arrêt de la ligne

Données extraites du registre interne des événements de l'atelier.

2.1 (3 points) À partir du DT 3, calculez le nombre total d'événements signalés. Calculez ensuite la part des interventions manuelles sans isolement complet des énergies parmi ces événements. Présentez le calcul et donnez le résultat en pourcentage, arrondi à l'unité.

2.2 (3 points) Proposez deux mesures de prévention collective ou organisationnelle qui permettraient d'éviter le redémarrage du convoyeur pendant une intervention. Pour chacune, précisez en quoi elle réduit le risque.

2.3 (3 points) Proposez une conduite à tenir en trois étapes pour un opérateur qui constate une pièce coincée pendant la production. Votre réponse doit intégrer l'arrêt de l'installation, l'intervention ou le signalement et la reprise de production.

2.4 (3 points) Rédigez un message bref à transmettre au responsable d'équipe. Il doit signaler le risque observé, s'appuyer sur une donnée du DT 3 et demander une action de prévention précise.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DESCRIPTION DE L'INCIDENT ET DE L'INSTALLATION

La ligne de production de MétalNord comprend un convoyeur motorisé alimentant une presse. Le convoyeur et la presse disposent de commandes distinctes sur un pupitre commun. Un arrêt de la presse ne coupe pas l'alimentation électrique du convoyeur. Lorsqu'une pièce est coincée, l'instruction affichée au pupitre demande à l'opérateur d'arrêter la ligne et d'avertir le responsable d'équipe. Aucun document fourni ne décrit une procédure d'isolement des énergies pour une intervention de déblocage.

Lors de l'événement étudié, un opérateur a approché sa main de la zone de transfert pour retirer une pièce. La presse était arrêtée. Le convoyeur n'était pas isolé de ses énergies et pouvait être redémarré depuis le pupitre. Un collègue a déclenché le redémarrage. L'opérateur a retiré sa main à temps. Il n'a subi aucune blessure.

DT 2 : PRINCIPES DE PRÉVENTION ET EXTRAITS DU CODE DU TRAVAIL

Code du travail, article L. 4121-1 : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent : 1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1 ; 2° Des actions d'information et de formation ; 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. »

Code du travail, article L. 4122-1 : « Conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, dans les conditions prévues au règlement intérieur pour les entreprises tenues d'en élaborer un, il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail. »

Principes généraux de prévention : éviter les risques ; évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ; combattre les risques à la source ; adapter le travail à l'homme ; privilégier les mesures de protection collective par rapport aux mesures de protection individuelle ; donner des instructions appropriées aux travailleurs.

DT 3 : RELEVÉ DES ÉVÉNEMENTS DE SÉCURITÉ SUR LA LIGNE

Le tableau rassemble les événements consignés par le responsable d'équipe au cours des six derniers mois. Les événements sont des signalements internes. Ils ne correspondent pas nécessairement à des accidents avec arrêt de travail.

Événements consignés

Événement	Nombre de signalements	Conséquence observée
Pièce coincée dans le convoyeur	12	Arrêt de production
Intervention manuelle sans isolement complet des énergies	5	Presque-accident, aucune blessure
Déclenchement intempestif après intervention	3	Aucune blessure, arrêt de la ligne

Source : registre interne de l'atelier MétalNord, période de six mois.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 1.2, 2.1 et 2.2 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases signalées par « ... ». Pour la question 2.1, faites apparaître le calcul. Pour la question 2.2, vous pouvez utiliser les lignes du tableau pour distinguer chaque mesure et son effet attendu.

Analyse de la situation et propositions de prévention

Élément demandé	Réponse
Danger	.....
Situation dangereuse	.....
Dommage possible	.....
Nombre total d'événements et calcul	.....
Part des interventions sans isolement complet et calcul en pourcentage	.....
Mesure de prévention 1 et effet attendu	.....
Mesure de prévention 2 et effet attendu	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.